CGT SPIE ICS

Santé et prévoyance 2027 : quelles hausses et quels impacts pour les salariés ?

À retenir : le document présente plusieurs scénarios pour le renouvellement 2027. La demande initiale prévoit une hausse de 15 % des cotisations santé, tandis que la prévoyance est proposée à taux inchangés. Des scénarios alternatifs combinent une hausse moindre et une modification des garanties. Ces pistes peuvent réduire ou déplacer le coût, mais elles s'accompagnent de limitations de couverture.

1. Contexte présenté

Le support explique les tensions sur les dépenses de santé par plusieurs désengagements de l'Assurance maladie (transport sanitaire, dentaire, médicaments et dispositifs médicaux), l'augmentation des franchises médicales et le déploiement progressif de ROC. Il évoque également la reconduction jugée très probable d'une contribution de 2,05 %, avec un impact potentiel sur les contrats. Il s'agit des éléments de contexte présentés dans le document.

2. Scénarios de renouvellement

Scénario	Ce que présente le document	Point d'attention
Prévoyance	Demande initiale : +0 % sur les cotisations 2026. Les taux TA et TB sont indiqués à 0 % d'évolution pour 2024, 2025 et 2026.	Le maintien des taux est une demande initiale, pas une garantie définitive du renouvellement.
Santé — demande initiale	+15 % sur toutes les structures de cotisations, hors PMSS.	Hausse importante annoncée pour les cotisations santé.
Santé — autre scénario	+9,5 %, avec un scénario complémentaire intégrant aussi l'évolution du PMSS de 1,74 %.	Le coût exact dépend de la structure de cotisation et de la couverture choisie.
Aménagements	Le support présente un scénario avec +8,5 % et +PMSS 1,74 %, accompagné d'une restructuration des garanties.	La hausse affichée ne doit pas être regardée seule : les garanties seraient aussi réduites ou réorganisées.

3. Ce que prévoit le scénario d'aménagement

Le support décrit une refonte de la structure actuelle : modification des garanties du régime de base, notamment en optique et pour la chambre particulière ; passage de la surcomplémentaire 2 en option 1 ; suppression des dépassements d'honoraires dans cette option ; et mise en place d'une surcomplémentaire obligatoire ciblée sur les dépassements d'honoraires.

Exemples de limitations indiquées dans le support

Chambre particulière	Base : 160 € ; surcomplémentaire 2 : 220 €	Base : 100 € ; option 1 : 120 €
Verres simples	Base : 270 € ; surcomplémentaire 2 : 320 €	Base : 200 € ; option 1 : 250 €
Verres complexes	Base : 600 € ; surcomplémentaire 2 : 750 €	Base : 400 € ; option 1 : 450 €

Le support indique aussi que les surcomplémentaires sont soumises à une taxation de 7 % dans la structure actuelle et que le passage à un contrat responsable permettrait d'éviter cette taxation sur l'option concernée. Les modalités exactes et l'effet réel sur chaque salarié restent à vérifier dans les documents contractuels définitifs.

4. Exemples de cotisations affichées

Dans le scénario d'aménagement, le document indique pour 2027 une cotisation de base « salarié + enfants » de 109,05 € au total (part salarié et part employeur comprises), et une cotisation « conjoint » de 88,30 €. Il affiche également une option à 20,72 € pour « salarié + enfants » et 17,87 € pour « conjoint », ainsi qu'une surcomplémentaire à 4,80 € et 3,98 € respectivement. Les tableaux distinguent cadres et non-cadres pour la répartition salarié/employeur. Ces montants sont ceux du scénario présenté et ne doivent pas être considérés comme des tarifs définitifs.

5. Points de vigilance pour les salariés

• Ne pas comparer uniquement les pourcentages de hausse : il faut examiner simultanément les cotisations, la part payée par l'employeur et les garanties réellement conservées.

• Les baisses de plafonds annoncées en optique et en chambre particulière peuvent entraîner un reste à charge plus élevé selon les besoins de chacun.

• La restructuration des options peut rendre certaines garanties moins accessibles ou modifier les conditions de prise en charge, notamment pour les dépassements d'honoraires.

• Le document ne constitue pas, à lui seul, un accord final : il présente des demandes et des scénarios de travail.

6. Questions à porter dans la discussion

• Quel est le coût réel de chaque scénario pour les salariés, selon leur situation familiale et leur statut ?

• Quel serait le reste à charge après remboursement pour les soins optiques, l'hospitalisation et les dépassements d'honoraires ?

• Quelles garanties sont supprimées, plafonnées ou déplacées vers une option payante ?

• Quelle part de l'évolution relève de la cotisation et quelle part résulte de l'évolution du PMSS ?

• Les comptes et hypothèses justifiant les hausses ont-ils été communiqués de façon suffisamment détaillée aux représentants du personnel ?

Conclusion

Le document ouvre plusieurs pistes de renouvellement pour 2027, mais le scénario de hausse modérée repose sur une réorganisation et une limitation de certaines garanties. Pour apprécier son intérêt, il faut mettre en regard le coût final pour chaque salarié et le niveau de protection réellement conservé. Cette synthèse restitue le contenu du support Mercer ; elle ne vaut pas prise de position officielle de la CGT ni validation d'un scénario.

Source : « Commission de renouvellement santé et prévoyance — SPIE ICS », Mercer, 29 octobre 2026.